

Doctoriales de la SERD - « Les norme(s) du XIX^e siècle » « Norme(s) et société »

Le XIXe et la norme

Si le mot *norme* existe dans la langue française, il est d'un emploi rare jusqu'au XIX^e siècle et n'apparaît pas dans les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles¹. En 1867, il se dit, sans jugement de valeur, de l'état habituel, régulier, conforme à la majorité des cas. Il est diffusé sous l'influence de l'anglais *norms* et emprunté au latin *norma* (« équerre », et par image, « sens moral, ligne de conduite »). Dans ce contexte lexical, le roman du début du XIX^e siècle ne peut se référer explicitement à la notion de norme. Cependant, force est de constater que le XIX^e siècle, sans user du terme, est un des siècles qui invente et formalise la plupart des normes qui régissent notre propre époque. Ce XIX^e qu'on oppose si souvent à l'autre grand siècle de la norme – le XVII^e – fait pourtant preuve d'une étonnante capacité à *normer* : distinction, autonomisation et définition de différents champs du savoir, constitution de nouveaux genres littéraires qui deviendront canoniques (les manuels scolaires pensent très rarement le roman en-dehors des romans réalistes ou naturalistes du XX^e), diffusion d'un positivisme de pensée, etc. C'est bien cette normalisation progressive et massive tout au long du XIX^e siècle que relevait Foucault² : les mœurs individuelles sont prises dans des schémas d'organisation plus larges et se globalisent jusqu'à former un système général de codes de conduite implicitement prescriptif mais non explicitement formalisé qui règle la vie en société.

Par ailleurs cependant, ce même siècle est aussi celui des révolutions politiques, sociales et littéraires. Le renouvellement des genres hérités de la poésie classique pour en créer de nouveau (qu'on pense au drame romantique), la mise à bas de la société d'ordres, la laïcisation de la société, la fin de la Monarchie absolue, la naissance de la bourgeoisie et, avec elle, des valeurs d'autonomie, de singularité et d'individu qui brouillent les règles qui régissaient la société, qu'elles soient édictées ou tacites. C'est le cas, par exemple, de la morale religieuse ou du code aristocratique de l'honnête homme.

Les différents types de normes

Il apparaît alors qu'une norme peut exister de deux manières³, soit elle est matérialisée – cette norme historique a alors une existence explicite et se présente plutôt comme un système fixe, son fonctionnement se rapproche beaucoup de la loi – soit elle demeure plastique – sa malléabilité vient de sa non-édiction explicite, c'est l'usage, voire l'instrumentalisation de cette norme souple qui la définit, le caractère moins formalisé de la norme permet des divergences de positions et des variations de degrés –. Si le premier type de norme repose sur la stricte différence entre ce qui est interdit et ce qui est autorisé, ce deuxième type se pense en termes de positionnement individuel dans l'espace social⁴.

¹ Voir l'entrée « norme » du TLFi < <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4044255120;> >

² Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

³ Pierre Macherey, *De Canghilem à Foucault, la force des normes*, Paris, La Fabrique, 2009.

⁴ Stéphane Legrand, *Les Normes chez Foucault*, Paris, PUF, 2007.

D'autre part, une seconde distinction opère entre les normes exogènes – qu'on appellera extra-textuelles – renvoyant à un système de valeurs institutionnalisés et existant et les normes intratextuelles dont l'énonciation et l'élaboration se font à l'intérieur de l'espace poétique du roman.

Roman et normes

Dans un premier temps, la représentation romanesque peut avoir une fonction critique. Elle montre l'incapacité des règles extra-textuelles édictées à rendre compte de la réalité des relations intersubjectives. Le roman se charge alors de les représenter de manière plus juste que ce qu'elles sont réellement et se construit alors comme la proposition de ce qui doit être contre ce qui est. Par exemple, chez Balzac et Sand, la représentation romanesque du mariage, de la paternité ou de la famille rend évidente l'inadéquation de ces règles à produire des relations harmonieuses et à faire fonctionner efficacement les institutions.

Dans un second temps, le roman propose son propre système de valeurs et il nous faut montrer par quels dispositifs poétiques, narratifs et discursifs le roman valide ou invalide ce système. Le roman décrit alors poétiquement ce que Foucault théorise un siècle et demi plus tard sous le nom de « discours » et qui est devenu la définition commune de la norme aujourd'hui. Le roman invente donc des pratiques et des règles de conduite alternatives, adéquates avec une éthique qui n'est plus formulée sous la forme d'un code ou de prescriptions. Au début du XIX^e, le roman se saisit ce qu'est la norme, définie empiriquement – donc de manière souple et non strictement réglée *a priori* – comme un ensemble de règles intersubjectives, ni codifiées ni formulées comme une loi, mais saisies et mises en scène à la faveur d'une pratique de l'hybridation discursive et sémiologique.

La question de la norme semble donc pouvoir être posée aux formes en prose du début XIX^e siècle. Dans nos interventions successives, nous recentrerons l'étude sur la première moitié du siècle, autour d'analyses de Chateaubriand, Sand et Balzac.

Chateaubriand, Sand, Balzac : quelles poétiques de la norme ?

Les proses de Chateaubriand, Sand et Balzac donnent forme et constitution à des motifs isolés. Et c'est par cette mise en forme organique que des motifs isolés s'organisent en système formel cohérent à même de produire un véritable discours sur ce nouveau fonctionnement : par exemple, les figures du père chez Balzac, la représentation de corps chez Sand, ou bien le visage et le discours de l'étranger chez Chateaubriand. On passe ainsi du père à un discours sur la paternité chez Balzac, des corps d'*Indiana* à la conception organique du corps politique et social, d'une rencontre orientale à une théorie implicite de la sociabilité comme relation intersubjective respectueuse chez Chateaubriand. Chez ce dernier, se met d'ailleurs en place une pensée politique de la forme qui ménage l'espace d'une déconstruction de la norme existant sous forme de loi pour ouvrir un espace du commun répondant à une nouvelle définition de la norme en termes de positionnement éthique.

Les romans signalent donc, par leur poétique, leur relation à l'extérieur du fait social, mettent en valeur son inadéquation et définissent empiriquement un nouveau type de relation plus adéquat.

Chateaubriand, Sand et Balzac mettent tous trois en évidence l'existence d'un ensemble de pratiques intersubjectives récurrentes, non codifiées mais qui fonctionnent comme des règles de conduite, à la faveur de poétiques particulières : poétique de l'hybridation discursive et sémiologique chez Chateaubriand, poétique du réseau et de la concaténation de différents discours *a priori* hétérogènes entre eux chez Balzac. La poétique romanesque élabore une définition empirique de la norme, comme règles de comportement qui ne sont pas indexées à des lois édictées ni à des codes sociaux explicites, mais qui sont le fruit d'un ensemble de paramètres complexes (politiques, historiques, sociaux, législatifs, architecturaux etc.) et qui ne se connaissent même pas comme règles.

Conclusions et pistes

Ce travail ne fait pas l'économie de deux difficultés principales : d'abord celle qu'il y a, au XIX^e, siècle mouvant et mouvementé, à bien définir une norme qui serait séparée et fixe, ensuite celle du regard rétrospectif que nous, lecteurs du XXI^e siècle, sommes obligés de porter sur le siècle. Cependant nous pensons éviter l'anachronisme théorique puisque nous ne cherchons pas à forcer le XIX^e en lui imposant des cadres de pensée qui lui seraient étrangers : au contraire, nous souhaitons montrer que la définition foucauldienne de la norme se fonde en réalité sur la théorisation *a posteriori* d'une pratique du XIX^e. Et plutôt que de tirer le siècle vers son après, cela permettra peut-être de montrer à quel point les pensées les plus modernes lui sont toujours infiniment redevables.

Le roman au XIX^e, du moins ceux que nous étudions, produit empiriquement une notion par ailleurs non encore théorisée. Le roman produit et rend la norme opérante dans l'œuvre de manière anticipée (avant l'apparition du mot dans les dictionnaires de la fin du XIX^e et avant sa théorisation et son intellectualisation). Par une poétique particulière, il est donc le lieu et l'agent d'une définition empirique et sensible de la notion moderne de norme. C'est par le jeu des valeurs au sein de poétiques romanesques que la prose définit la norme par anticipation. Celle-ci n'est alors plus une sorte d'impératif catégorique *a priori* et extérieur au roman, mais elle devient jeu interne de pouvoirs, exemplification empirique d'un système de relations. La norme produite et problématisée par le roman au début du XIX^e peut donc être caractérisée comme un système de règles de comportement éthique (qu'il soit individuel et personnel ou bien qu'il représente un système global de valeurs réaménagées dans le roman) qui finit par définir l'espace social comme un espace de relation intersubjectives : le roman part de ce qui est (le fait), le travaille au sein de sa poétique pour le rendre enfin adéquat avec ce qui doit être (au nom d'une idéologie, d'une éthique, d'une morale). En intégrant le fait afin de le modifier et de produire son propre système de règles, le roman valide un nouveau modèle qui sera plus tard nouvelle norme. De la sorte, il est laboratoire expérimental de la norme *en train de se constituer* comme norme moderne, c'est-à-dire comme mise en valeur d'un réseau de relations définissant l'espace du commun (réunissant ainsi à la fois le social, le politique et les mœurs).

Parties de l'étude de romans, nous **cherchons à dégager des opérations qui ont formé la problématique commune à nos trois présentations**. Il s'agit de montrer comment le roman, dans toute sa capacité d'ouverture aux autres genres et types de discours, produit une poétique particulière qui vise à réinvestir des normes extratextuelles – sociales et politiques – au sein du roman et qui, ce faisant, les transforme, les met en question, voire en produit de nouvelles. On a donc un triple

mouvement de constitution et discussion de la norme par les textes : on peut considérer d'abord l'intégration de normes externes au roman au sein du genre romanesque, puis la façon dont la forme textuelle devient en elle-même un laboratoire d'opérations poétiques, génériques et normatives, pour enfin examiner la transformation du sens et de la portée de la norme extratextuelle de départ, ou bien la définition d'une toute nouvelle norme sociale ou politique. Dans ces deux dernières orientations, nous nous situons alors dans une perspective interne au roman en cherchant à préciser la façon dont le roman construit une poétique particulière qui problématise les normes et leurs rapports. Cette problématisation des normes transforme la norme sociale, lui donne un nouveau sens ou un nouveau fonctionnement, (re)définit une autre forme de la norme. Le roman n'apparaît plus comme le lieu d'une énonciation d'une norme extérieure, ni même son reflet ou son contre-reflet, mais il devient l'espace de création de sa propre loi. Cette nouvelle loi produite par la poétique du roman vise, idéalement et théoriquement, à réinvestir à son tour l'espace politique et social et à fonder une nouvelle norme extratextuelle (même si cela reste souvent de l'ordre de la théorie). En ouverture de la question, on peut remarquer que cette capacité à penser, à philosopher, à faire de l'histoire et de la théorie, qu'acquiert le roman va lui permettre de gagner en légitimité : *le XIX^e siècle est en effet lu a posteriori comme le grand siècle du roman en tant que genre enfin légitime et productif*. Nous souhaitons ainsi produire un effort de théorisation de la norme et nous tenterons de proposer une caractérisation de la norme en tant que la prose (et en particulier les romans) du XIX^e siècle la construit.

Lucie Lagardère, Marion Mas, Stéphanie McCarthy
Université Paris Diderot, **13 mars 2010**